

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4755**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 17 parcelles de terrain ainsi que des volumes constituant le sol des rues du quartier de l'Ecoin sous la Combe et appartenant à l'Association syndicale des propriétaires (ASP) de Vaulx la Grande Ile, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), Alliade habitat, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, l'OPH Grand Lyon habitat, l'OPH Villeurbanne est habitat et la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4755**

commune (s) :	Vaulx en Velin
objet :	Acquisition, à titre gratuit, de 17 parcelles de terrain ainsi que des volumes constituant le sol des rues du quartier de l'Ecoin sous la Combe et appartenant à l'Association syndicale des propriétaires (ASP) de Vaulx la Grande Ile, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), Alliade habitat, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, l'OPH Grand Lyon habitat, l'OPH Villeurbanne est habitat et la Commune
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de restructuration globale du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin qui s'est achevée en 2009, il convient de régulariser les nouvelles domanialités des voiries dégagées par ces modifications.

Les régularisations foncières sont, aujourd'hui, engagées avec l'ensemble des partenaires concernés : l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, l'OPH Grand Lyon habitat, Alliade habitat, l'OPH Villeurbanne est habitat, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), l'Association syndicale des propriétaires de Vaulx la Grande Ile et la Commune, représentant 17 parcelles ainsi que des volumes constituant l'emprise des voies dénommées rues Paul Valéry, Albert Camus, Nelson Mandela, Voltaire, pour une superficie de 26 447 mètres carrés telles qu'elles figurent aux tableaux ci-dessous :

Il est précisé que ces voies ont été réalisées par la Communauté urbaine de Lyon. Elles sont déjà ouvertes à la circulation et seront intégrées de fait dans le domaine public de voirie communautaire.

Propriétaires	Cadastre		Surface (en mètre carré)
Association syndicale des propriétaires de Vaulx la Grande Ile (ASP)	BE	508	3 539
	BE	512	9 106 (volume à définir)
	BE	516	485
	BE	520	124
	BE	522	2 145
	BE	526	106
Total			15 505

Propriétaires	Cadastre		Surface (en mètre carré)
Alliade habitat	BE	536	1 658
	BE	542	25
	BE	543	323
	BE	548	612
Total			2 618

Propriétaire	Cadastre		Surface (en mètre carré)
Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)	BE	534	573
Total			573

Propriétaires	Cadastre		Surface (en mètre carré)
Office public de l'habitat (OPH) du Rhône	BE	552	1 285 (volume à définir)
	BE	555	23
	BE	558	696
Total			2 004

Propriétaires	Cadastre		Surface (en mètre carré)
OPH Grand Lyon habitat	BE	561	361
	BE	562	389
	BE	566	2 473 (volume à définir)
Total			3 223

Propriétaire	Cadastre		Surface (en mètre carré)
OPH Villeurbanne est habitat	BE	577	208
Total			208

Propriétaire	Cadastré		Surface (en mètre carré)
Commune de Vaulx en Velin	BE	579	3
	BE	581	2 313
Total			2 316

Il est précisé que les parcelles cadastrées BE 512, BE 552 et BE 566 faisant partie des terrains à régulariser feront respectivement l'objet d'états descriptifs de division en volumes, par l'OPH du Rhône et par l'OPH Grand Lyon habitat pour les parties de parcelles concernées par des parkings sous les voies. Les frais de géomètre liés à ces états descriptifs de division en volumes (EDDV) s'élèvent à 7 834 € par EDDV. Ils seront remboursés pour moitié par l'OPH du Rhône et par l'OPH Grand Lyon habitat.

A la suite de ces divisions en volumes, la Communauté urbaine procédera donc à l'acquisition des biens suivants :

- un volume ayant pour assiette cadastrale la parcelle cadastrée BE 512 constitué par la voirie,
- un volume ayant pour assiette cadastrale la parcelle cadastrée BE 552 constitué par la voirie,
- un volume ayant pour assiette cadastrale la parcelle cadastrée BE 566 constitué par la voirie.

Aux termes des accords intervenus, l'ASP de Vaulx la Grande Ile, Alliade habitat, la SERL, l'OPH du Rhône, l'OPH Grand Lyon habitat, l'OPH Villeurbanne est habitat et la Commune céderaient les terrains en cause, libres de toute location ou occupation, à titre purement gratuit.

La régularisation de ces affaires foncières engendrera plusieurs actes notariés dont les frais seront à la charge de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, à titre gratuit, des volumes et des 17 parcelles de terrain constituant l'assiette foncière des rues et espaces publics du quartier "Ecoin sous la Combe" à Vaulx en Velin et appartenant à l'Association syndicale des propriétaires (ASP) de Vaulx la Grande Ile, Alliade habitat, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, l'OPH Grand Lyon habitat, l'OPH Villeurbanne est habitat et à la Commune.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP17O0705, le 17 octobre 2011 pour la somme de 174 269,30 € en dépenses.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 2111 - fonction 824 - et en recettes : compte 1328 - fonction 824 - exercice 2013.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2111 - fonction 824, pour un montant de 4 100 € au titre des frais estimés d'actes notariés.

6° - Les frais de géomètre engagés par l'OPH du Rhône et par l'OPH Grand Lyon habitat pour l'établissement des états descriptifs de division des volumes (EDDV), pour un montant respectif de 7 834 € par EDDV seront remboursés par moitié par la Communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.